

Le Contrat Initiative Emploi

Entreprises visées

Toutes les entreprises affiliées à l'assurance chômage

Public visé

Personnes rencontrant des difficultés d'insertion

Montant de l'aide

Pour bénéficier de cette aide, il faut conclure un CDI ou un CDD renouvelable deux fois dans la limite de 24 mois

Ces aides ne peuvent excéder 47 % du taux horaire brut du SMIC multiplié par 35 heures hebdomadaires.

Démarches

Conclure une convention avec Pôle Emploi

Envoyer tous les trois mois à l'Agence de services de paiement l'attestation de présence accompagnée de la copie des bulletins de salaire correspondants

Liens utiles

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'Espace Artisan Employeur à la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Savoie au 04 79 69 94 37

Vous pouvez également vous rendre sur le site de Pôle Emploi en cliquant sur :

http://www.anpe.fr/espace_employeur/beneficier_aide_recrutement/aides_au_recrutement/demandeurs_emploi_publics_insertion/contrat_initiative_emploi_4467.html